



ENQUETE NATIONALE SUR LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES EN FRANCE (ENVEFF)

Les violences envers les femmes en Ile-de-France

Maryse Jaspard, Anne-Françoise Demur et l'équipe Enveff

*Enveff, Institut de Démographie de l'Université Paris 1 (Idup)
Centre Pierre Mendès-France, 90 rue de Tolbiac, 75634 Paris cedex 13 tel :33 (0)1 44 07 86 46 ;
fax :33 (0)1 44 07 86 47 ; E mail : jaspard @univ-paris1.fr*

Financement de L'ENQUETE

L'enquête a été financée par :

Le Secrétariat d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle

En partenariat avec :

- L'Agence nationale de recherches sur le sida (ANRS)
- La Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf)
- Le Conseil Régional de l'Ile-de-France
- Le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- Le Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (Fas)
- Le Gip "Mission de recherche droit et justice"
- L'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (Ihesi)
- L'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT)
- La participation exceptionnelle du Parlement européen, à l'initiative de Geneviève Fraisse, députée européenne.

Et avec le soutien logistique de :

- l'Idup (Institut de démographie de l'université Paris1)
- l'Ined (Institut national d'études démographiques)
- l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale)

EQUIPE DE RECHERCHE

Maryse JASPARD, *Responsable de l'enquête*, démographie - sociologie, Institut de démographie de l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Idup)

Elizabeth BROWN, démographie - statistique, Institut de démographie de l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Idup)

Stéphanie CONDON, géographie sociale, Institut national d'études démographiques (Ined)

Jean-Marie FIRDION, statistique - méthodologie de collecte, Institut national d'études démographiques (Ined)

Dominique FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, sociologie, Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut de recherche interdisciplinaire en socio-économie (Iris), Université Paris-Dauphine

Annik HOUEL, psychologie sociale, Université Lumière- Lyon 2

Brigitte LHOMOND, sociologie, Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Laboratoire d'analyse des systèmes de santé (Lass) et GS Santé, Lyon

Florence MAILLOCHON, sociologie, Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Laboratoire d'analyse secondaire et méthodes appliquées à la sociologie

Marie-Josèphe SAUREL-CUBIZOLLES, épidémiologie, Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Unité de recherches épidémiologiques en santé périnatale et santé des femmes (U 149)

Marie-Ange SCHILTZ, statistiques appliquées aux sciences sociales, Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Centre de mathématiques et d'analyse sociale (Cams), Centre de recherche : médecine, sciences, santé et société (Cermes)

SOMMAIRE

I.	L'ENQUÊTE ENVEFF	4
1.	LA RÉALISATION DE L'ENQUÊTE	6
2.	LES FEMMES ENQUÊTÉES EN ÎLE-DE-FRANCE	7
II.	LES FRANCILIENNES SONT-ELLES DIFFÉRENTES DES AUTRES MÉTROPOLITAINES ?.....	8
1.	LES FRANCILIENNES ENQUÊTÉES : DES CITADINES CÉLIBATAIRES, JEUNES ET ACTIVES ...	8
III.	DANS LA RUE, AU TRAVAIL, EN FAMILLE : DES FRANCILIENNES PLUS SOUVENT VICTIMES DE VIOLENCES.....	10
1.	LES VIOLENCES DANS LES ESPACES PUBLICS AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS.....	11
	<i>a. Une utilisation différente de l'espace public.....</i>	<i>12</i>
	<i>b. Les violences déclarées dans l'espace public en Ile-de-France</i>	<i>14</i>
2.	LES VIOLENCES AU TRAVAIL AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS.....	16
3.	LES VIOLENCES CONJUGALES AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS.....	19

L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff)

Bref historique

Profitant de l'élan suscité par les retombées de la Conférence de Pékin, des membres de la commission française "violences à l'encontre des femmes" ont réfléchi à la manière de mettre en œuvre les recommandations de la conférence notamment en matière de mesure du phénomène. En 1996, les responsables du Bureau des droits propres du Service des droits des femmes ont sollicité Michel Bozon, sociologue, directeur de recherches à l'Institut national d'études démographiques et membre de la commission, pour les aider à mettre en place le projet d'enquête statistique sur le sujet. Début 1997, sur ses conseils, le Service des droits des femmes a initié le projet d'enquête sur les violences envers les femmes : constitution de l'équipe de recherche, du comité de pilotage, du conseil scientifique. L'équipe de recherche coordonnée par l'institut de démographie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, sous la direction de Maryse Jaspard a commencé ses travaux au cours du premier semestre 1997. Cette équipe pluridisciplinaire composée de 9 chercheur(e)s appartenant aux grands organismes publics de recherche (cf. liste) a recherché, dès le début, du soutien et de l'aide de la part des acteurs sociaux en charge de la question des violences envers les femmes, plus particulièrement des membres de la Délégation régionale aux droits des femmes d'Ile de France et des associations de lutte contre les violences faites aux femmes : la Fédération nationale Solidarité Femmes, le Collectif féministe contre le viol, l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail. Par la suite, la concertation avec le comité de pilotage a permis d'autres collaborations avec des partenaires institutionnels de la police, de la gendarmerie et de la justice. L'appui du conseil scientifique a également été un facteur important pour l'aboutissement du projet. Car si l'enquête pilote a pu être réalisée en 1998 avec un financement du Service des droits des femmes, le coût de la grande enquête a nécessité le partenariat financier de divers organismes (cf. liste). En 1997, la nomination de Geneviève Fraisse – alors présidente du comité scientifique de l'enquête Enveff – en tant que déléguée interministérielle aux droits des femmes et la création du Secrétariat d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle fin 98, a permis de faire avancer le projet. Enfin, la nomination de la Secrétaire d'Etat aux droits des femmes, Nicole Péry a accéléré le processus de déblocage des crédits nécessaires à l'opération de collecte des données. Après la réalisation de l'enquête pilote, des partenariats se sont mis en place avec des statisticiens de l'Insee et de l'Ined, membres du Conseil national de l'information statistique, lors du passage devant le comité du label du Cnis et aussi lors de la saisine de la Commission nationale informatique et libertés. La restructuration du Service de la recherche et des études du Ministère de l'emploi et de la solidarité a dans un premier temps retardé la mise en place du plan de financement mais elle a par la suite permis le bon fonctionnement institutionnel de l'enquête. Notons enfin, que l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, notamment ses services financiers a accepté de gérer un plan de financement complexe et de procéder à des avances budgétaires audacieuses.

II. L'ENQUETE ENVEFF

L'enquête Enveff (Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France), commanditée par le Service des Droits des femmes, dès 1997, et le Secrétariat d'État aux Droits des Femmes et à la Formation Professionnelle, est la première enquête nationale sur ce thème réalisée en France. Elle fait partie du programme d'enquêtes statistiques des services publics établi par le Conseil national de l'information statistique pour l'année 2000 (J.O. du 23 janvier 2000). Elle correspond aux engagements que la France a pris de concert avec les autres pays participants à la Conférence mondiale des femmes à Pékin en 1995, notamment aux recommandations faites aux gouvernements de fournir des «statistiques précises concernant les violences faites aux femmes». Une enquête portant sur la population générale s'avérait indispensable pour prendre la mesure des violences subies par les femmes.

Son objectif prioritaire est la production de statistiques fiables portant sur l'ensemble de la population, il s'agit plus précisément de :

- Évaluer les fréquences des divers types de violences interpersonnelles, psychologiques, verbales, physiques et sexuelles, qui s'exercent envers les femmes, à l'âge adulte, dans leurs différents cadres de vie (couple, famille, travail, lieux collectifs), quels que soient les auteur(e)s des violences.
- Analyser le contexte familial, social, culturel et économique des situations de violence.
- Étudier les réactions des femmes aux violences subies, leurs recours auprès des membres de leur entourage et des services institutionnels.
- Analyser les conséquences de la violence sur le plan de la santé physique et mentale, de la vie familiale et sociale, et de l'usage de l'espace privé/public.

L'objectif de cette recherche est de cerner l'ampleur du phénomène mais aussi de décrire, dans sa complexité, ses aspects multiformes. Afin de se prémunir contre le risque d'un chiffre monolithique, les phénomènes de violence sont repérés par des actions, actes, faits, gestes, paroles dont l'assemblage peut constituer un comportement violent.

La connaissance des violences envers les femmes reste problématique en dépit de la volonté affichée - par les partenaires politiques et sociaux - de changer l'image des victimes. Ces violences perpétrées au quotidien, la plupart du temps dans l'intimité de la sphère privée, sont encore souvent occultées, voire déniées par les victimes elles-mêmes. Cette invisibilité est un des écueils que doit dépasser l'approche des violences faites aux femmes.

Les manifestations des formes de violences individuelles sont multiples et les modes de classement souvent transitoires (Welzer-Lang, 1992). Nous considérons que les violences envers les femmes forment un continuum incluant les violences verbales, psychologiques,

physiques et sexuelles. Nous avons élaboré une liste non exhaustive et non hiérarchisée de faits, gestes, actes, situations ou paroles, susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique et morale de l'autre, et donc de constituer des actes de violence.

Les faits retenus se regroupent ainsi :

- Violences physiques : donner des gifles, des coups avec ou sans objet contondant, menacer avec une arme, tenter d'étrangler ou de tuer, exercer d'autres brutalités physiques, enfermer ou empêcher de sortir, abandonner sur la route (en voiture), empêcher de rentrer chez soi.
- Violences sexuelles : imposer des rapports sexuels sous la contrainte, imposer des pratiques sexuelles non désirées, des attouchements, imposer des rapports sexuels avec d'autres personnes ; dans le cadre du travail, faire des avances sexuelles déplaisantes, imposer des images pornographiques.
- Actes malveillants par l'intermédiaire d'un objet : jeter, déchirer, casser, détruire un objet, une réalisation (plat cuisiné, objet fabriqué, création artistique ou autre ...).
- Appels téléphoniques malveillants, avec ou sans connotation sexuelle.
- Violences verbales : insultes, injures.
- Violences psychologiques : s'en prendre aux enfants, emmener les enfants ; contrôler les sorties, les relations ; imposer des comportements ; mépriser, dévaloriser, dénigrer, brimer ; mettre à l'écart, refuser de parler ; menacer, menacer de mort, faire du chantage affectif.
- Violence économique : empêcher d'avoir accès aux ressources.

Ces diverses formes de violences s'exercent dans différentes sphères de la vie :

- les lieux publics (rues, transports, parkings, commerces, administration...) et de loisirs (sportifs, culturels, festifs...);
- le monde du travail, de la formation, ou des études ;
- les services aux usagers lors de consultations (médicales, sociales juridiques par exemple) ou lors d'interventions de professionnels à domicile ;
- le couple ;
- la sphère familiale, le réseau des amis.

D'une durée moyenne de 45 minutes, le questionnaire inclut presque exclusivement des questions fermées. Afin d'établir une relation de confiance avec l'interviewée, les questions sur les actes de violence ne viennent qu'à l'issue d'un module recueillant les données contextuelles (caractéristiques familiales, économiques, sociales, résidentielles...), les éléments de biographie et l'état de santé des femmes et de leurs éventuels conjoints.

Le même questionnement sur les violences se décline dans les différentes sphères. La violence n'est jamais nommée, seuls des faits - non qualifiés de violents - sont évoqués. Conçue pour faire émerger progressivement les situations de violence, cette structuration a favorisé la remémoration de faits passés et permis l'expression d'événements douloureux, parfois très anciens.

Six modules cernent les agressions subies au cours des douze derniers mois dans les différents cadres de vie : espaces publics, sphère professionnelle ou étudiante, consultations, couple, ex-conjoint, famille et proches. Chaque module recueille l'occurrence de faits[1]

décrits de façon plus ou moins identique selon la sphère ; l'investigation porte également sur les circonstances, réactions et recours des femmes auprès de l'entourage ou des institutions, ce pour l'évènement le plus grave selon l'avis de l'enquêtée.

Le dernier module porte sur les agressions physiques endurées depuis l'âge de 18 ans et les agressions sexuelles subies au cours de la vie. L'âge, les auteurs, les circonstances, et les recours judiciaires sont enregistrés. En cas de répétition, elles sont prises en compte pour le premier et le dernier événement.

1. La réalisation de l'enquête

La collecte des données de l'enquête nationale a été menée du 3 mars 2000 au 17 juillet 2000, auprès d'un échantillon représentatif de 6970 femmes âgées de 20 à 59 ans. Elle a été effectuée par téléphone, selon la méthode Cati (collecte assistée par téléphone et informatique). L'institut de sondage MV2/Maxiphone a été sélectionné - conformément à la réglementation française - à la suite d'un appel d'offre de marché public européen pour mener à bien cette opération de collecte des données. Cet institut, expérimenté en enquête téléphonique, a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de recherche, qui a assuré le suivi complet du terrain pendant toute sa durée. L'organisation d'un relais par les associations de lutte contre les violences faites aux femmes a complété le dispositif en assurant un soutien aux enquêtées ou aux enquêtrices dans des situations délicates. La délégation régionale....

En raison de la sensibilité du sujet et de la complexité de la démarche un effort particulier a été fait en direction des enquêtrices, tant en cours de formation, que d'accompagnement tout au long du temps de la collecte. Au cours de la formation des enquêtrices qui s'est déroulée sur trois jours, une demi-journée de sensibilisation a été faite par les associations de lutte contre les violences faites aux femmes et la chargée de mission de la Délégation régionale aux droits des femmes d'Ile-de-France.

En moyenne, vingt-quatre enquêtrices travaillaient tous les jours de la semaine de 17h30 à 20h30 et le samedi de 10h à 20h. Afin d'interroger des femmes indisponibles, un nombre limité d'enquêtrices ont fait des appels entre midi et deux heures et certains après-midi. Ce qui a facilité la prise de rendez-vous avec des femmes qui se trouvaient plus tranquilles pour répondre dans l'après-midi en l'absence du mari et des enfants.

Parmi les femmes qui auraient dû être interrogées, âgées de 20 à 59 ans, parlant français, le taux de refus global est de 12,3%. Le faible taux d'abandon en cours d'entretien (5%) indique une bonne acceptation du sujet, d'autant plus que la grande majorité des abandons a eu lieu en début de questionnaire.

2. Les femmes enquêtées en Ile-de-France

Notre échantillon compte 1350 femmes âgées de 20 à 59 ans résidant en Ile-de-France à la date de l'enquête. Comparé à la population féminine francilienne de même âge décrite par l'enquête Emploi de l'Insee 1999, cet échantillon présente de légères distorsions dans sa structure par âges, par catégories socioprofessionnelles, et par statuts d'activité. Ces distorsions sont structurellement liées entre elles.

Tableau 1 : L'échantillon comparé aux données régionales de l'Enquête Emploi 1999

Population francilienne	Enquête Enveff		Enquête Emploi 99	
	Effectifs	% observé	Effectifs	% observé
Groupes d'âges				
20-24 ans	179	13,3	925	11,1
25-29 ans	198	14,7	1145	13,8
30-34 ans	224	16,6	1215	14,6
35-39 ans	214	15,8	1206	14,5
40-44 ans	162	12,0	1078	12,9
45-49 ans	167	12,4	1087	13,1
50-54 ans	119	8,8	991	11,9
55-59 ans	87	6,4	672	8,1
Total	1350	100,0	8319	100,0
Catégorie professionnelle et sociale				
Agricultrices	1	0,07	4	0,05
Artisanes, commerçantes, chefs d'entreprise	10	0,7	153	1,8
Cadres, professions libérales	191	14,1	1123	13,5
Professions intermédiaires	341	25,3	1504	18,1
Employées	370	27,4	2943	35,4
Ouvrières	24	1,8	456	5,5
Inactives	413	30,6	2136	25,7
Total	1350	100,0	8319	100,0
Statut d'activité				
Actives occupées	941	69,7	5602	67,3
Au chômage, avec ou sans indemnités	87	6,4	660	7,9
Retraitées	24	1,8	89	1,1
Etudiantes	98	7,3	588	7,1
Autres inactives	200	14,8	1380	16,6
Total	1350	100,0	8319	100,0
Situation matrimoniale				
Célibataires	505	37,4	3054	36,7
Mariées	714	53,0	4407	53,0
Veuves	21	1,6	162	1,9
Divorcées, séparées	108	8,0	696	8,4
Total	1348	100,0	8319	100,0

Les femmes de plus de 40 ans se trouvent sous représentées au profit des plus jeunes. Le déficit plus marqué des femmes de plus de 50 ans, habituel dans les enquêtes par

téléphone, est facilement explicable : souvent moins diplômées, élevées dans une culture différente des rapports de sexe, elles sont moins sensibles à l'importance politique et sociale du sujet, voyant parfois dans l'interrogation une intrusion gratuite dans leur vie privée.

Parallèlement à cette sur représentation des femmes les plus jeunes, les femmes actives occupées, étudiantes et retraitées se trouvent sur représentées à l'inverse des chômeuses et autres inactives. Enfin, les professions correspondant aux statuts sociaux les plus élevés (cadre, professions intermédiaires) sont sur représentées au détriment des autres (professions indépendantes, employées, ouvrières).

Pour comprendre les résultats

Le recours aux pourcentages permet de relativiser l'ampleur des phénomènes. En extrapolant les pourcentages aux 3.235.099 femmes âgées de 20 à 59 ans recensées en Ile-de-France en 1999, on obtient des chiffres globaux qui donnent une autre vision du phénomène.

Comme toutes les enquêtes en population générale, l'enquête Enveff porte sur les femmes vivant hors institution. Parmi les femmes qui ont ainsi échappé à l'enquête, un groupe est certainement très touché par les phénomènes de violences quels qu'ils soient : les femmes hébergées en foyers, en centres d'accueil d'urgence, ou sans domicile.

III. LES FRANCILIENNES SONT-ELLES DIFFERENTES DES AUTRES METROPOLITAINES ?

La région Ile-de-France regroupe 18,7% de la population métropolitaine sur 2,2% du territoire. Paris et les trois départements de la petite couronne (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine) concentrent la majeure partie de cette population. Première région de France par sa densité de 910 habitants par km², ses caractéristiques socio-démographiques (âge, activité, mode de vie...) sont fortement liées à son urbanisation.

1. Les franciliennes enquêtées : des citadines célibataires, jeunes et actives

Parmi les femmes interrogées en Ile-de-France, 86% résident dans l'agglomération parisienne à la date de l'enquête. Seulement 5% des femmes interrogées en Ile-de-France résident en milieu rural contre 29% des femmes dans l'ensemble. Il s'agit d'une population principalement urbaine vivant le plus souvent dans un appartement en ville (49% contre 26% dans l'ensemble). Alors qu'une femme sur trois réside dans une maison individuelle en Ile-de-France, deux femmes sur trois ont ce type d'habitation sur l'ensemble de la France.

La population francilienne interrogée est plus jeune : 45% des femmes sont âgées de moins de 35 ans contre 39% dans l'ensemble. En moyenne, les franciliennes interrogées sont âgées de 38 ans contre 39 ans et demi pour l'ensemble de l'échantillon.

L'Ile-de-France compte également plus de femmes célibataires que l'ensemble de l'échantillon. Le mode de vie est fortement dépendant de l'âge des femmes. La moyenne d'âge des femmes selon le type d'union est légèrement moins élevée en Ile-de-France (un à deux ans de moins) que dans les autres régions mais l'effet de l'âge sur le type de relation ne varie pas. Il est donc normal de trouver plus de femmes célibataires ou en couple non marié dans la population plus jeune d'Ile-de-France.

Tableau 2 : Les particularités de la région Ile-de-France observées dans l'enquête ENVEFF parmi les femmes de 20 à 59 ans (%)

	Ile-de-France (n=1350)	Ensemble ⁽¹⁾ (n=6970)
Groupe d'âge		
20-24 ans	13,3	12,7
25-34 ans	31,3	26,6
35-44 ans	27,8	27,2
45 ans et plus	27,6	33,5
Total	100,0	100,0
Catégorie professionnelle et sociale		
Agricultrices	0,1	1,2
Artisanes, commerçantes, chefs d'entreprise	0,7	2,2
Cadres, professions libérales	14,1	6,4
Professions intermédiaires	25,3	13,4
Employées	27,4	30,3
Ouvrières	1,8	7,0
Inactives	30,6	39,5
Total	100,0	100,0
Statut d'activité		
Actives occupées	69,7	61,1
Au chômage, avec ou sans indemnités	6,4	9,8
Retraitées	1,8	1,3
Etudiantes	7,3	8,5
Autres inactives	14,8	19,3
Total	100,0	100,0
Situation matrimoniale		
Célibataires	37,4	33,9
Mariées	53,0	55,1
Divorcées, séparées	8,0	7,9
Veuves	1,6	3,1
Total	100,0	100,0
Mode de vie		
Couple marié cohabitant	51,8	53,9
Couple non marié cohabitant	20,1	14,5
Couple non cohabitant	9,0	8,4
Femme seule	19,1	23,2
Total	100,0	100,0

⁽¹⁾ Les données sur l'ensemble des femmes sont pondérées.

La cohabitation hors mariage est beaucoup plus répandue en Ile-de-France que sur l'ensemble de la population interrogée quel que soit l'âge des femmes : 20% des franciliennes

interrogées vivent en couple non marié cohabitant contre 15% de l'ensemble des femmes. Les femmes de 20 à 59 ans vivant seules sont en revanche moins nombreuses en Ile-de-France.

Première région économique de France, l'Ile-de-France se caractérise également par un taux d'activité en emploi plus élevé (70% des franciliennes interrogées contre 61% dans l'ensemble de l'échantillon), un taux de chômage plus faible (6% contre 10%). Les inactives non retraitées (les femmes au foyer) sont également moins nombreuses en Ile-de-France. On observe en outre une plus forte proportion de femmes cadres ou exerçant une profession intermédiaire (39% contre 20% dans l'ensemble). Ces caractéristiques favorables à l'emploi rendent la région particulièrement attrayante, notamment pour les populations jeunes, actives ou immigrées.

L'Ile-de-France compte plus de femmes immigrées d'origine étrangère que les autres régions (13% contre 6% dans l'ensemble). 43% des femmes immigrées de l'enquête ENVEFF résident en Ile-de-France. 4% des franciliennes interrogées sont des femmes immigrées originaires d'Europe méditerranéenne, 2% originaires d'Europe du nord et de l'est, 3% originaires du Maghreb, 2% originaires d'Afrique sub-saharienne et 2% originaires d'autres pays.

Moins de femmes se déclarent catholiques en Ile-de-France (60% contre 67% dans les autres régions), plus en revanche se déclarent de religion musulmane (5% contre 2%), juive (1,4% contre 0,3%) ou sans religion (30% contre 28%).

IV. DANS LA RUE, AU TRAVAIL, EN FAMILLE : DES FRANCILIENNES PLUS SOUVENT VICTIMES DE VIOLENCES

Les dernières analyses de l'enquête Enveff ont confirmé le bien-fondé de ne pas globaliser le phénomène et de produire des indicateurs de violences différenciés selon le cadre de vie puisque les formes et significations des atteintes aux personnes sont liées à l'organisation des rapports sociaux au sein des sphères considérées. Afin de conserver une certaine cohérence, pour les violences déclarées en Ile-de-France, il nous paraît préférable d'observer uniquement les violences survenues au cours des douze derniers mois dans les trois cadres de vie suivants : l'espace public, le travail et la vie conjugale.

Dans l'espace public ou au travail, les violences déclarées sont plus nombreuses en Ile-de-France que dans le reste de la France. On observe également plus de violences conjugales de niveau très grave en Ile-de-France.

Les violences les plus fréquentes dans l'espace public sont les insultes et agressions verbales qui touchent 20% des franciliennes contre 13% des femmes en France, puis le harcèlement sexuel (avoir été suivie ou en présence d'un exhibitionniste ou être importunée sexuellement, « pelotée ») déclaré par 12% des franciliennes et 8% de l'ensemble des femmes interrogées. Les agressions physiques restent plus rares mais sont toujours légèrement plus nombreuses en Ile-de-France que pour le reste de la France.

Les principales violences subies par les femmes au travail sont les pressions psychologiques (une francilienne en emploi sur cinq) et les agressions verbales (une sur dix).

Les agressions verbales, la destruction du travail ou de l'outil de travail et les agressions physiques sont deux fois plus répandues en Ile-de-France que dans l'ensemble du territoire.

Tableau 3 : Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences au cours des douze derniers mois selon la région de résidence à la date de l'enquête (%)

Type de violence	Ile-de-France	Ensemble ⁽¹⁾
Dans l'espace public *	(n=1350)	(n=6970)
Agressions verbales	20,1	13,2
Agressions physiques	2,0	1,7
Etre suivie	6,7	5,2
Exhibitionnisme	4,7	2,9
Avances et agressions sexuelles	3,9	1,9
Au travail **	(n=973)	(n=4755)
Agressions verbales	10,1	8,5
Pressions psychologiques	21,1	16,6
- dont harcèlement psychologique ⁽²⁾	4,7	3,8
Destruction du travail, de l'outil de travail	3,8	2,2
Agressions physiques	1,0	0,6
Avances et agressions sexuelles	2,8	2,0
Violences conjugales ***	(n=1121)	(n=5908)
Agressions verbales	4,8	4,3
Pressions psychologiques	26,3	24,4
- dont harcèlement psychologique ⁽³⁾	9,1	7,9
Agressions physiques	3,4	2,5
Viol et autres actes sexuels imposés	0,8	0,9

(1) Avoir, au moins une fois, été suivie ou en présence d'un exhibitionniste, ou avoir subi des avances ou une agression sexuelle.

(2) Parmi les trois composantes de cet indice (brimades, critiques ou dénigrement, mise à l'écart), l'une au moins a une occurrence fréquente.

(3) Avoir subi plus de trois faits constitutifs des pressions psychologiques dont l'un au moins a une occurrence fréquente.

Champ : * ensemble des femmes de 20 à 59 ans ; ** femmes de 20 à 59 ans ayant exercé une activité professionnelle au cours des 12 mois précédant l'enquête ; *** femmes de 20 à 59 ans ayant eu une relation de couple au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Une femme en couple sur quatre est victime de pressions psychologiques répétées en Ile-de-France comme sur l'ensemble du territoire. Les agressions verbales touchent 5% des femmes en couple en Ile-de-France, le chantage affectif 2%, le harcèlement moral 9%. Les agressions physiques et situations de cumul de violences conjugales sont plus fréquentes en Ile-de-France que sur l'ensemble du territoire (3% contre 2%).

1. Les violences dans les espaces publics au cours des douze derniers mois

« L'espace public » est considéré ici comme un environnement « extérieur », par opposition au couple, à la famille ou au monde du travail qui est aussi un environnement relativement familier. Si le terme « espace public » évoque souvent « la rue », la sphère à

laquelle il se réfère ici recouvre des lieux aussi divers – et plus ou moins « publics » - que les grands magasins, les clubs de sport, les restaurants ou les discothèques, la plage ou les jardins publics, les transports en commun, etc.

a. Une utilisation différente de l'espace public

Une partie du questionnaire portant sur les activités personnelles des femmes comprenait des questions décrivant certains de leurs déplacements et permettant de fournir quelques indicateurs de leur mobilité, quotidienne ou plus exceptionnelle, dans le but de rendre compte à la fois des risques structurels qu'elles encourent, et des peurs qu'elles peuvent éprouver dans ce genre de situation.

Quand il s'agit de se rendre sur le lieu de travail, l'utilisation d'une voiture particulière est beaucoup moins répandue en Ile-de-France que dans les autres régions (44% contre 73%). Le réseau de transports en commun étant mieux développé en région parisienne, 39% des franciliennes utilisent ce mode de déplacement pour se rendre sur leur lieu de travail (contre 7% dans les autres régions) et 22% pour d'autres activités (contre 4%).

Tableau 4 : Les particularités du mode de déplacement des femmes en Ile-de-France (%)

	Ile-de-France (n=1350)	Ensemble ⁽¹⁾ (n=6970)
Moyen de transport utilisé pour se rendre au travail ou sur le lieu d'études		
Voiture particulière	44,1	63,7
Moto, scooter, mobylette, Bicyclette	1,2	1,9
Train, métro, RER	30,2	9,3
Bus, autocar	9,0	6,1
Trajet à pied de plus de 10 minutes	6,1	6,2
Non concernées par ce déplacement	9,4	12,8
Total	100,0	100,0
Moyen de transport utilisé pour les autres activités		
Voiture particulière	70,4	85,9
Moto, scooter, mobylette, Bicyclette	1,2	1,7
Train, métro, RER	18,6	5,4
Bus, autocar	3,6	3,2
A pied	6,2	3,8
Total	100,0	100,0

⁽¹⁾ Les données sur l'ensemble des femmes des femmes interrogées sont pondérées.

En dehors de leurs modes de déplacement quotidiens, notamment dans le cadre des activités professionnelles, les femmes ont été interrogées sur leurs éventuelles sorties dans des environnements réputés dangereux : seules, la nuit. Différents types de sorties effectuées seules le soir durant le mois précédant l'enquête ont été évoqués. Ces multiples questions ont permis de construire un indicateur « d'exposition au danger dans l'espace public » qui se définit par le fait d'être sortie dans le mois au moins une fois, seule, la nuit, quels que soient la raison et le lieu.

Les franciliennes sont plus nombreuses à s'être déplacées seules la nuit dans le mois précédant l'enquête (67% des franciliennes contre 62% des femmes dans l'ensemble) et ce, quels que soient leur âge et leur mode de vie (seule ou en couple, cohabitant ou non). Elles effectuent ces déplacements nocturnes pour rejoindre des amis ou de la famille dans la majorité des cas.

Les femmes immigrées originaires de pays d'Afrique sub-saharienne ou de pays latins se déplacent moins souvent seules la nuit que les autres (respectivement 57% et 44% contre 67%). A l'inverse, les femmes immigrées originaires du Maghreb (70%) et les françaises issues de l'immigration maghrébine (79%) ont un plus fort indicateur d'exposition au danger dans l'espace public.

Parallèlement à leur plus grande mobilité, les franciliennes manifestent plus de craintes dans l'espace public que les autres, notamment dans les transports en commun (44% les évitent contre 23% dans l'ensemble) et les lieux peu fréquentés (64% contre 54%), surtout la nuit. Il y a donc une certaine adéquation entre l'exposition au danger impliquée par la mobilité des franciliennes et les peurs qu'elles éprouvent dans l'espace public. Elles ont moins peur en revanche de rester seules chez elles ou de se déplacer seules de jour.

Tableau 5 : L'influence de la crainte sur le mode de déplacement des femmes en Ile-de-France (%)

	Ile-de-France (n=1350)	Ensemble ⁽¹⁾ (n=6970)
Par crainte, évitez-vous de sortir seule ?		
Oui, la nuit	42,2	39,7
Oui, le jour et la nuit	3,7	4,6
Par crainte, évitez-vous de passer par certains lieux ?		
Oui, la nuit	47,3	40,7
Oui, le jour et la nuit	13,6	12,4
Par crainte, évitez-vous de prendre les transports en commun ?		
Oui, la nuit	35,9	18,1
Oui, le jour et la nuit	7,7	4,9
Par crainte, évitez-vous d'aller dans un endroit peu fréquenté ?		
Oui, la nuit	44,7	35,3
Oui, le jour et la nuit	19,3	18,5
Avez-vous peur lorsque vous êtes seule chez vous ?		
Oui	9,5	13,6

⁽¹⁾ Les données sur l'ensemble des femmes interrogées sont pondérées.

En province, l'isolement a une forte influence sur les déplacements (dont près des trois quarts s'effectuent en voiture) et la peur de rester seule chez soi (16% des femmes résidant dans une ville de moins de 20000 hab. ont peur de rester seules chez elles contre 13% de celles qui vivent dans une ville de 20000 à 200000 hab., 12% dans une ville de plus de 200000 hab. et 9% en région parisienne). La peur de rester seule chez soi concerne 15% des marseillaises et toulonnaises contre 9% des parisiennes et niçoises. Le niveau d'urbanisation ou la région ne peuvent donc expliquer à eux seuls la peur de rester seule chez soi.

b. Les violences déclarées dans l'espace public en Ile-de-France

Les agressions dans l'espace public sont plus importantes en Ile-de-France et particulièrement en région parisienne où l'usage des espaces collectifs et des transports en commun est plus répandu que dans les autres régions françaises.

Ces agressions diminuent fortement avec l'âge, notamment les violences d'ordre sexuel et les insultes. Notons que les jeunes femmes ont une plus grande fréquentation de l'espace public que les autres et sont donc plus longtemps exposées au risque d'agression.

Tableau 6 : Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences dans l'espace public au cours des douze derniers mois selon l'âge (%)

Type de violences déclarées	Age des franciliennes à la date de l'enquête				Ensemble (n=1350)
	20-24 ans (n=179)	25-34 ans (n=422)	35-44 ans (n=376)	45 ans et plus (n=373)	
Agressions verbales	30,2	24,4	17,3	13,1	20,1
Agressions physiques	3,3	1,9	1,6	1,9	2,0
Etre suivie	16,8	7,1	5,0	3,2	6,7
Exhibitionnisme	13,4	5,0	2,9	1,9	4,7
Avances et agressions sexuelles	8,4	5,4	2,7	1,1	3,9
Indice global de harcèlement sexuel	27,9	14,4	9,3	5,1	12,2
Au moins une violence dans l'espace public	44,7	32,7	23,9	17,2	27,6

Champ : femmes de 20 à 59 ans résidant en Ile-de-France à la date de l'enquête.

Les agressions verbales sont les principales atteintes subies dans l'espace public avec 20% des franciliennes touchées par le phénomène. Leurs auteurs sont totalement inconnus des femmes victimes dans 80% des cas et sont des hommes deux fois sur trois. Lorsque la victime reconnaît un seul agresseur il s'agit d'un adulte trois fois sur quatre. Les agressions en groupe sont commises par des adolescents le plus souvent, notamment lorsqu'il y avait des hommes dans le groupe (60% des groupes d'hommes, 47% des groupes d'hommes et de femmes, 28% des groupes de femmes).

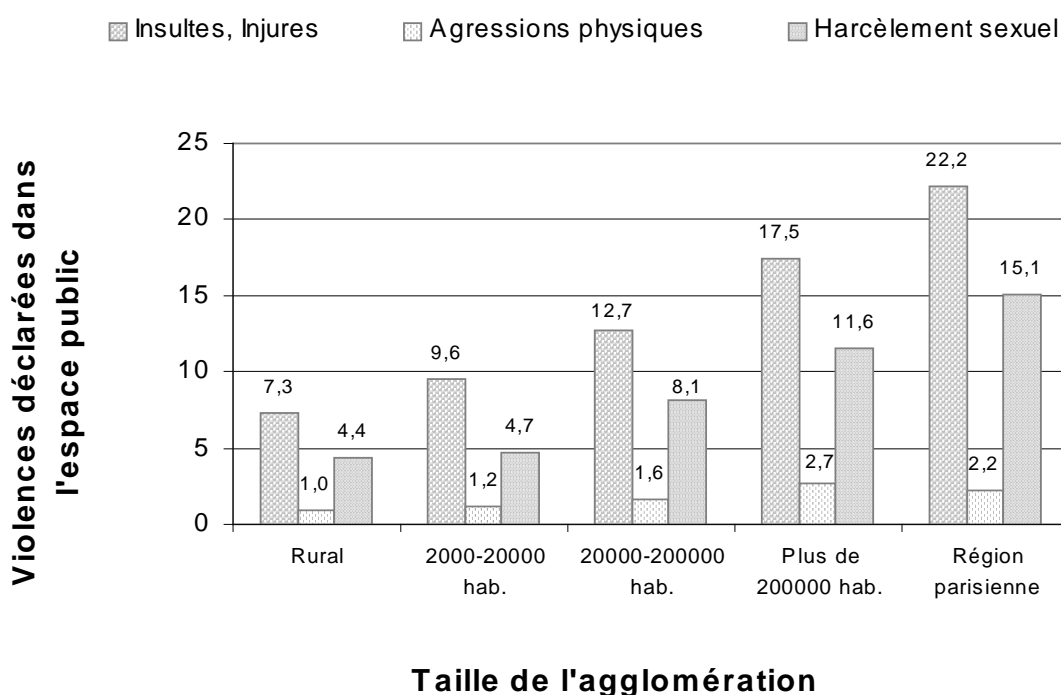
Dans le cas d'agressions physiques, de menaces ou d'attaques armées, les femmes connaissaient leur agresseur une fois sur trois. Il s'agit d'un homme adulte huit fois sur dix. Les violences à caractère sexuel sont perpétrées quasi exclusivement par des hommes, elles sont le fait d'hommes adultes plus de 9 fois sur 10, excepté pour le pelotage exercé une fois sur cinq par des adolescents.

Les agressions se sont produites dans un endroit que les victimes fréquentaient régulièrement plus de trois fois sur quatre, dans la journée deux fois sur trois. 35% des agressions dans l'espace public se sont produites dans la rue ou dans un parking, 32% dans les transports en commun et 15% dans un espace commun d'un immeuble. Dans 73% des cas, ces agressions se sont déroulées en présence de témoins.

Les environnements fortement urbanisés semblent plus propices aux agressions en tout genre. Les taux de violences subies au cours de l'année augmentent continûment au gré de la taille de l'agglomération dans la quelle vivent les victimes :

- 8,3% des femmes ont subi des insultes dans les communes rurales contre 17,5% dans les agglomérations urbaines de plus de 200000 habitants et 22% à Paris et en région parisienne
- 4,3% des femmes ont subi des atteintes sexuelles dans les communes rurales contre 11,6% dans les agglomérations urbaines de plus de 200000 habitants et 15% à Paris et en région parisienne.
- 0,9 % des femmes ont subi des agressions physiques dans les communes rurales contre 2,7% dans les agglomérations urbaines de plus de 200000 habitants et 2,2% à Paris et en région parisienne.

Graphique 1 : Proportions de violences déclarées dans l'espace public selon la taille de l'agglomération (%)



Il faut toutefois se garder d'une interprétation hâtive du lien apparent entre la taille de l'agglomération et la fréquence des agressions qui ferait des environnements fortement urbanisés un terrain particulièrement propice à la violence. Il faut en effet tenir compte des différents contextes sociaux de chaque espace géographique et intégrer le fait que les habitantes des grandes agglomérations n'ont pas les mêmes profil sociaux et les mêmes activités et fréquentations de l'espace public que les habitantes de zones rurales. Ainsi, la fréquence des violences physiques à Paris, en région parisienne et dans les grandes villes s'explique presque entièrement par la proportion importante de femmes jeunes y résidant et le nombre important de sorties qui les expose au risque. En revanche, les insultes et les atteintes

sexuelles demeurent plus fréquentes dans les grands centres urbains, même lorsqu'on prend en compte les différents profils sociaux des femmes et leurs différents modes de vie.

Sous l'expression indice global de « harcèlement sexuel », on a regroupé l'ensemble des atteintes sexuelles. Dénoncé par 12% des franciliennes, cet indice rend compte du climat sexiste qui règne dans certains lieux publics. Particulièrement prégnant en région parisienne (15%), il est spécialement évoqué par les jeunes femmes (28% des franciliennes de moins de 25 ans). Ces violences sexistes forment une véritable entrave à la liberté de circulation des femmes, ce qui explique une partie de leurs craintes dans l'espace public.

Les agressions physiques semblent toucher encore plus fortement les femmes dans une relative situation de vulnérabilité qu'elle soit sociale ou relationnelle. Ce qui explique en partie que les taux d'agressions physiques de femmes immigrées d'origine étrangère¹ peuvent être très élevés : 10% des femmes originaires d'Afrique subsaharienne, 4% des femmes originaires d'Europe du nord ou de l'est. Ces femmes sont plus jeunes, urbaines ; elles utilisent beaucoup les transports en commun, ou se déplacent à pied et sont plus souvent seules lors de leurs déplacements. C'est sans doute aussi parce qu'elles font l'objet d'une certaine discrimination qu'un tiers des femmes originaires d'Afrique subsaharienne se déclarent victimes d'agressions verbales contre une femme non immigrée sur cinq.

Notons qu'en Ile-de-France, contrairement aux résultats nationaux, les femmes originaires du Maghreb et celles provenant de pays d'Europe méditerranéenne sont moins touchées par les violences physiques et verbales dans l'espace public que les femmes non immigrées. Mais, alors que les femmes originaires d'Europe méditerranéenne ont une moindre mobilité dans l'espace public et s'exposent donc moins au danger, les femmes originaires du Maghreb ont le plus fort indice d'exposition au danger. Le mode de déplacement des femmes et l'exposition au danger qui en découle ne peuvent donc expliquer à eux seuls la fréquence des violences perpétrées à leur encontre.

Les femmes issues de l'immigration² maghrébine en Ile-de-France sont touchées par les agressions verbales dans la même proportion que les femmes non issues de l'immigration (une sur cinq) alors que sur l'ensemble de la France, elles se déclarent plus que les autres victimes des ces violences (18% contre 13% des femmes non issues de l'immigration).

2. Les violences au travail au cours des douze derniers mois

Les questions sur les violences au travail ont été posées à toutes les femmes qui ont exercé une activité professionnelle dans les douze derniers mois précédant l'enquête, soit 64% des femmes de l'échantillon et 72% des franciliennes interrogées.

L'enquête ne prend en compte que les faits liés aux interactions entre les personnes. Les contraintes institutionnelles de l'univers du travail n'ont pu être détaillées. Certaines de ces contraintes sont néanmoins considérées dans la description du cadre de travail et prises en compte comme facteurs liés au développement des violences interpersonnelles.

¹ Femmes immigrées d'origine étrangère : femmes nées dans un pays étranger et ayant une nationalité étrangère (celle du pays d'origine) à la naissance.

² Femmes issues de l'immigration : femmes nées en France ayant au moins un parent d'origine étrangère.

En Ile-de-France comme pour le reste de la France, plus les femmes sont jeunes, plus elles sont atteintes par les violences au travail, notamment les injures, le harcèlement psychologique et les atteintes sexuelles. Ces violences touchent deux fois plus les franciliennes de moins de 25 ans que celles de 45 ans et plus.

Tableau 7 : Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences au travail au cours des douze derniers mois selon l'âge (%)

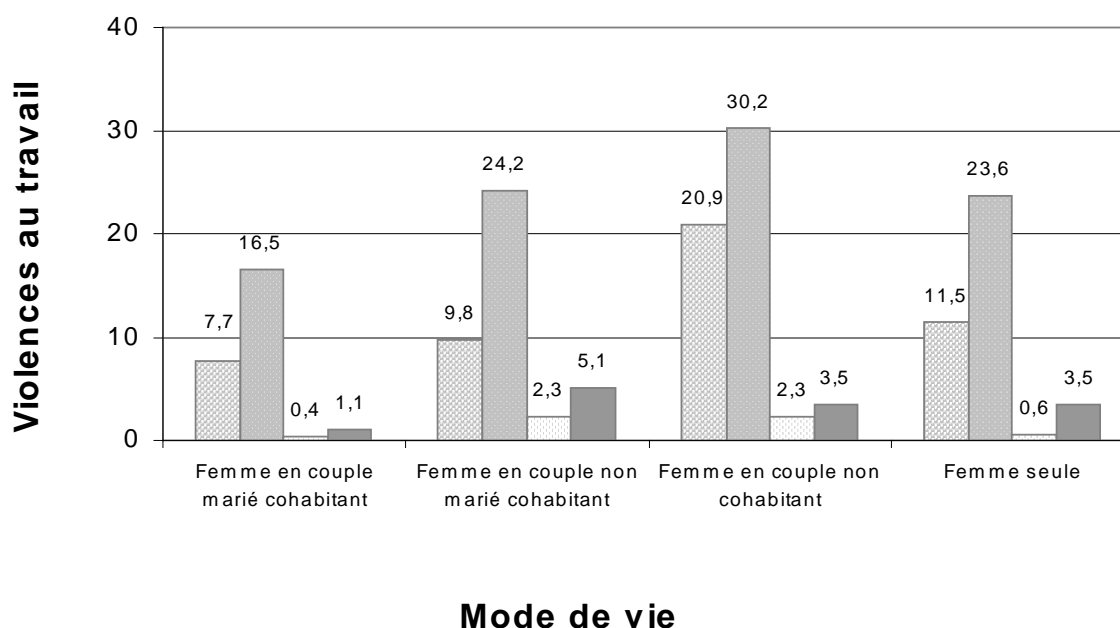
Type de violences déclarées au travail	Age des franciliennes à la date de l'enquête				Ensemble (n=973)
	20-24 ans (n=86)	25-34 ans (n=334)	35-44 ans (n=302)	45 ans et plus (n=251)	
Agressions verbales	10,5	11,7	10,9	6,8	10,1
Pressions psychologiques	27,9	22,7	17,5	20,7	21,1
- dont harcèlement psychologique ⁽²⁾	9,3	4,8	4,0	4,0	4,7
Destruction du travail, de l'outil de travail	4,7	3,3	4,6	3,2	3,8
Agressions physiques	0,0	1,2	1,7	0,4	1,0
Avances et agressions sexuelles	4,6	3,9	2,3	1,2	2,8

Champ : femmes de 20 à 59 ans résidant en Ile-de-France et ayant exercé une activité professionnelle au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Le mode de vie des femmes influence fortement leur exposition aux violences dans la sphère professionnelle : les femmes divorcées ou séparées se déclarent deux fois plus que les autres victimes de harcèlement psychologique, de la destruction de leur travail ou de brutalités physiques.

Graphique 2 : Proportions de violences déclarées au travail selon le mode de vie (%)

■ Agressions verbales ■ Pressions psychologiques ■ Agressions physiques ■ Avances et agressions sexuelles



Contrairement aux résultats observés sur la France entière, le fait d'être en couple cohabitant plus que le mariage semble protéger des injures et du harcèlement psychologique : l'indice d'agressions verbales au travail passe de 8% à 20% selon que la femme est en couple cohabitant ou non et le harcèlement psychologique de 4% à 8%. Il semble donc qu'en Ile-de-France, la cohabitation hors mariage étant plus répandue, la reconnaissance extérieure du couple passe plus par la cohabitation que par le lien matrimonial.

Les femmes exerçant une profession indépendante et les ouvrières étant peu représentées en Ile-de-France par notre enquête, aucun commentaire ne peut être fait sur le lien éventuel entre ces professions et les violences s'exerçant sur le lieu de travail. En revanche, au sein des grands groupes « cadres », « professions intermédiaires » et « employées », on peut noter certaines relations entre la profession exercée et les violences perpétrées.

Les violences de tout type excepté les violences d'ordre sexuel concernent en priorité les femmes exerçant une profession intermédiaire de la fonction publique (institutrices, professeurs, professions de la santé et du travail social, contrôleurs PTT, finances, officiers de police, adjudant gendarmerie), les employées en contrat précaire (bénévoles d'association, CES, TUC, emplois jeunes) et les employées administratives de la fonction publique (agent du trésor, PTT, aide soignante, gardien de la paix) ou d'entreprise (secrétaire, opératrice de saisie, contrôleur SNCF RATP, hôtesse d'accueil).

Les violences sexuelles concernent quant à elles plutôt les femmes cadres ou exerçant une profession intermédiaire en entreprise ou employées de commerce et services directs aux particuliers. Le type de violences perpétrées sur le lieu de travail est fortement lié à la profession exercée, aux auteurs de ces violences et aux conditions de travail des femmes.

Les injures et les agressions verbales sont deux fois sur cinq le fait de clients ou usagers (56% des victimes précisent que les auteurs étaient des hommes et des femmes alors que 38% mentionnent des hommes exclusivement), une fois sur trois de collègues (la moitié citent des femmes uniquement, la moitié des hommes uniquement) et une fois sur dix d'un supérieur (deux fois sur trois un homme). Les agressions physiques, plus rares à échelle d'une année, sont perpétrées par des clients ou usagers hommes dans la plupart des cas (9 fois sur 10).

Pour les injures, menaces de nuire et agressions physiques, les auteurs d'agressions diffèrent selon la profession de la victime. Les cadres et employées de commerce et de services sont victimes de leurs collègues dans plus de la moitié des cas déclarés. En revanche, les femmes exerçant une profession intermédiaire de la fonction publique ou employées administratives de la fonction publique ou d'entreprise sont victimes de clients ou usagers deux fois sur trois. Ces professions mettant, plus que les autres, les femmes qui les exercent au service des clients ou usagers, les exposent d'autant plus à d'éventuelles violences perpétrées par des clients mécontents d'un service ou d'une institution.

La destruction de l'outil de travail est commise par un collègue deux fois sur cinq (femmes exclusivement deux fois sur trois), excepté pour les femmes exerçant une profession intermédiaire de la fonction publique toujours plus vulnérables vis-à-vis de clients ou usagers. Enfin, les avances et agressions sexuelles sont perpétrées par des hommes, le plus souvent collègues (deux fois sur cinq) puis supérieurs hiérarchiques et enfin clients et usagers.

Les conditions de travail ont également leur importance : l'imposition des horaires par l'employeur double le risque d'agressions verbales (14% contre 6%), de harcèlement psychologique (5% contre 3%) et de violences sexuelles (3% contre 1%) au travail. Notons cependant que 45% des franciliennes voient leurs horaires imposés par leur employeur contre 57% des femmes en emploi sur l'ensemble du territoire. Notons enfin qu'un rapport équilibré des effectifs d'hommes et de femmes sur le lieu de travail évite une part des atteintes au travail, alors qu'une sur représentation masculine accroît les manifestations de violence.

3. Les violences conjugales au cours des douze derniers mois

Le concept de violence conjugale s'étend ici à toute relation de couple, avec ou sans lien légal, avec ou sans cohabitation ; le conjoint n'est pas seulement l'homme avec l'on vit, il peut être le petit ami, le fiancé. Toutes les femmes ayant vécu une telle relation au cours des douze derniers mois ont été interrogées (5908 dont 1121 en Ile-de-France).

Ainsi qu'il a déjà été mentionné lors de la présentation des premiers résultats, le terme de « femmes battues » couramment utilisé ne rend pas compte de la totalité des violences conjugales puisque les pressions psychologiques y sont prépondérantes. Ces atteintes psychologiques comprennent les actions de contrôle (exiger de savoir avec qui et où l'on a été, empêcher de rencontrer des amis ou un membre de la famille ou de leur parler) d'autorité (imposer des façons de s'habiller, de se coiffer ou de se comporter en public), les attitudes de dénigrement ou de mépris. Cette approche novatrice dans le domaine, a permis de décrire une forme moderne de la domination d'un sexe sur l'autre dans un contexte social où la relation de couple est en droit égalitaire.

Toutefois distinguer séparément des types de violences verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles s'avère peu pertinent, car dans de nombreux cas ces formes d'agressions s'entrecroisent, le terme de situation de violence conjugale apparaît plus à même de rendre compte de la réalité vécue par le plus grand nombre de victimes. C'est pourquoi nous avons construit un indicateur global de violences conjugales. Cet indicateur est subdivisé en deux niveaux afin de montrer la progression de la gravité des situations. Le niveau «grave» correspond surtout aux insultes répétées et au harcèlement psychologique et dans des cas plus rares à des agressions physiques ou sexuelles uniques. Le niveau «très grave» regroupe les situations de cumul de violences ; ici se produisent souvent des agressions physiques ou sexuelles, répétées ou associées aux violences verbales et au harcèlement psychologique.

Tableau 8 : Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences conjugales au cours des douze derniers mois (%)

Type de violence	Ile-de-France (n=1121)	Ensemble (n=5908)
Indicateur global de violences conjugales	10,9	9,0
- dont niveau 'grave'	7,9	6,7
- dont niveau 'très grave'	3,0	2,3

Champ : femmes de 20 à 59 ans ayant eu une relation de couple au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Cet indicateur de violences conjugales est plus élevé en Ile-de-France que sur l'ensemble du territoire avec 10,9% de victimes (dont 3% dans une situation très grave) contre 9% (respectivement 2,3%).

Les violences conjugales évoluent de la même manière en fonction de l'âge en Ile-de-France que sur l'ensemble de la France : avec l'avancée en âge, la proportion de situations de violences « graves » diminue avec le recul du harcèlement psychologique, alors que les situations « très graves » se rencontrent à tous les âges de la vie.

Tableau 9 : Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences conjugales au cours des douze derniers mois selon l'âge (%)

Type de violences déclarées	Age des franciliennes à la date de l'enquête				Ensemble (n=1121)
	20-24 ans (n=112)	25-34 ans (n=372)	35-44 ans (n=326)	45 ans et plus (n=311)	
Agressions verbales	3,6	5,9	4,6	4,2	4,8
Chantage affectif	2,7	2,4	1,8	1,3	2,0
Pressions psychologiques	39,3	25,0	27,0	22,5	26,3
- dont harcèlement psychologique	16,1	8,3	9,5	7,1	9,1
Agressions physiques	3,6	3,8	4,0	2,2	3,4
Viol et autres actes sexuels imposés	0,0	1,1	1,2	0,3	0,8
Indicateur global de violences conjugales	17,0	11,3	11,1	8,3	10,9
- dont niveau 'grave'	14,3	8,3	7,1	6,1	7,9
- dont niveau 'très grave'	2,7	3,0	4,0	2,2	3,0

Champ : femmes de 20 à 59 ans résidant en Ile-de-France et ayant eu une relation de couple au cours des 12 mois précédant l'enquête.

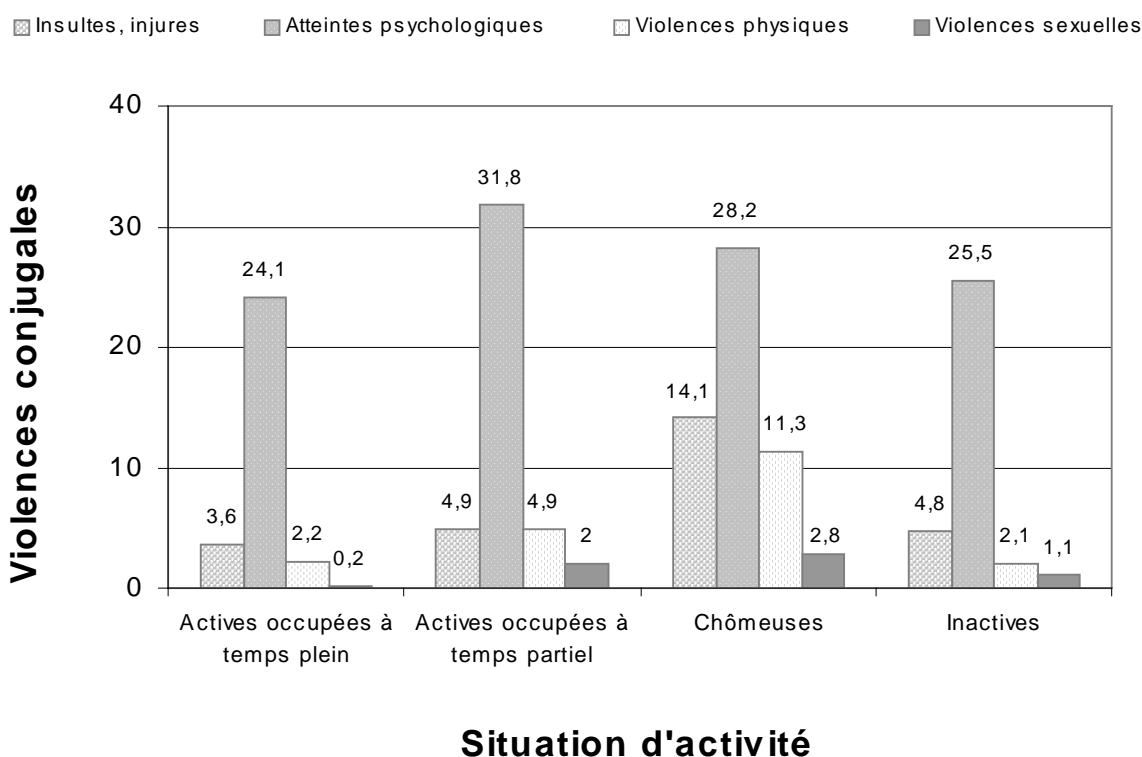
En Ile-de-France, les femmes mariées ou vivant avec leur conjoint déclarent deux fois moins de violences conjugales de niveau « grave » (7% contre 16%) et notamment de harcèlement psychologique (7% contre 17%) que les femmes en couple non cohabitant. Ces résultats corroborent ceux des données nationales où les femmes déclarent un tiers de violences en moins lorsqu'elles sont mariées ou en couple cohabitant.

La présence d'enfants a un impact non négligeable sur le risque de subir des violences « très graves » : 4% des franciliennes qui ont au moins un enfant à domicile sont touchées par ces violences contre 1% de celles qui n'ont pas d'enfant à domicile. Ce risque de violences « très graves » diminue légèrement alors que le plus jeune enfant grandit. Ce résultat est spécifique à l'Ile-de-France et aux grandes agglomérations. Il peut être lié aux conditions de travail des femmes, à la difficile conciliation de leur vie professionnelle et familiale, aux longs trajets qui accompagnent souvent la vie active en Ile-de-France et amoindrissent la disponibilité des individus.

Le fait de travailler à temps partiel double le risque de se trouver en situation de violences « très graves » (4% contre 2% des femmes qui travaillent à temps plein). L'imposition des horaires de travail par l'employeur double quant à elle le risque de harcèlement psychologique exercé par le conjoint (15% contre 6% lorsque la femme ne voit pas ses horaires imposés), résultat largement atténué quand on observe l'ensemble de la France.

En Ile-de-France et notamment en région parisienne les chômeuses et les étudiantes ont un indicateur global de violences conjugales deux fois plus élevé que les autres (une femme sur cinq est touchée contre une sur dix parmi les actives occupées et autres inactives). Les chômeuses sont les plus touchées par les situations « très grave » de violences (11% contre 6% des étudiantes et 2% des autres). Ce résultat va dans le même sens que les résultats nationaux avec toutefois des indices de violences conjugales beaucoup plus élevés que pour l'ensemble des femmes interrogées en France (où 3% des chômeuses étaient en situation de violences « très graves »).

Graphique 3 : Proportions de situations de violences conjugales pendant les douze mois précédant l'enquête en Ile-de-France selon la situation d'activité des femmes



Les revenus des femmes et des ménages sont plus élevés en Ile-de-France que sur l'ensemble de la France. Cependant, pour les femmes gagnant moins de 3000 F, l'indicateur global de violences conjugales est de 15% en Ile-de-France contre 11% sur l'ensemble de la France. De la même manière, alors que les femmes ont plus fréquemment accès à l'argent du ménage en Ile-de-France, celles qui n'y ont pas accès subissent d'autant plus le risque de se trouver en situation de violences conjugales (22% contre 14% sur l'ensemble de la France).

Les franciliennes sont en moyenne plus actives, plus riches et ont un meilleur accès à l'argent que l'ensemble des femmes interrogées en France. Cependant, pour celles qui sont en situation de précarité, on observe une aggravation des conditions de vie et une forte augmentation des violences conjugales. Le risque de violences conjugales est également deux

fois plus élevé en Ile-de-France que sur l'ensemble du territoire lorsque le conjoint est exclu du marché de l'emploi (inactif, chômeur). L'exclusion est encore plus dure en région parisienne où règne une importante activité économique à laquelle il est indispensable d'accéder pour vivre dans des conditions acceptables.

L'alcoolisme du conjoint, des relations extraconjugales, un rang de couple élevé sont légèrement plus fréquents en Ile-de-France. L'impact de ces facteurs aggravants des violences conjugales est cependant moindre en Ile-de-France qu'en province.

La marginalisation et la précarité sont des facteurs essentiels dans l'analyse des violences conjugales en Ile-de-France. En aggravant les situations de violences conjugales (bien plus qu'en province), elles peuvent enfermer les femmes dans des situations inextricables.

* *
*

Les violences envers les femmes en Ile-de-France se caractérisent surtout par de nombreuses déclarations d'insultes et agressions verbales, notamment dans l'espace public. Les agressions physiques et atteintes sexuelles, quelle que soit la sphère étudiée, sont toutefois supérieures d'un tiers en Ile-de-France par rapport à l'ensemble du territoire. Les agressions sexuelles sont en revanche moins répandues en Ile-de-France qu'en province notamment au sein du couple.

Tableau 10 : Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences au cours des douze derniers mois selon la région de résidence à la date de l'enquête (%)

	Ile-de-France	Ensemble ⁽¹⁾
Indicateurs de violences toutes sphères	(n=1350)	(n=6970)
Insultes	29,4	21,8
Agressions physiques	5,6	3,9
Atteintes sexuelles ⁽¹⁾	5,6	3,5
- dont agressions sexuelles ⁽²⁾	0,9	1,2

Champ : ensemble des femmes de 20 à 59 ans.

(1) Les atteintes sexuelles comprennent le pelotage, les attouchements, les tentatives de rapports forcés et rapports forcés dans toutes les sphères. Les atteintes sexuelles dans la sphère conjugales sont les tentatives de rapports forcés et rapports forcés, ainsi que les gestes sexuels imposés.

(2) Les agressions sexuelles ne comprennent pas le pelotage, mais conservent toutes les autres atteintes sexuelles.

La plus forte proportion de violences observée en Ile-de-France s'explique principalement par les particularités socio-démographiques des franciliennes. Jeunes, actives, célibataires, immigrées, ces femmes sont plus vulnérables vis-à-vis des violences exercées à leur encontre. Notons que si les femmes d'origine maghrébine ne sont pas épargnées par les pressions psychologiques au sein du couple en Ile-de-France, elles déclarent en revanche moins d'agressions dans l'espace public (et légèrement moins de violences au travail) que

l'ensemble des femmes d'origine maghrébine résidant en France. Malgré leur crainte des transports en commun, les franciliennes utilisent ce mode de déplacement trois fois plus que les autres. Une agression sur trois dans l'espace public en Ile-de-France se déroule dans les transports en commun contre une sur cinq dans l'ensemble.

Ce ne sont pas les violences portant le plus directement atteinte au corps que les femmes risquent le plus dans l'espace public, mais un ensemble de brimades (être insultée, suivie, « pelotée », subir un exhibitionniste) qui fait peser une réelle menace sur elles et entravent leur liberté de circulation. Toutes ces formes d'incivilité et de harcèlement à caractère sexuel sont plus fréquentes dans les grandes agglomérations ; plus qu'un espace ultra violent, la région parisienne et les grandes agglomérations apparaissent comme un espace inégalitaire et sexiste. Quel que soit le lieu, les violences graves, bien que peu fréquentes, constituent néanmoins une menace dans l'espace public qu'il s'agisse d'agressions physiques ou sexuelles.

Dans l'espace professionnel, à mi-chemin entre la sphère privée et l'espace public, les violences déclarées sont fortement dépendantes du type de profession exercée. Le risque d'insultes, de menaces ou d'agressions physiques est d'autant plus élevé que les femmes exercent une profession les mettant en contact avec une clientèle : employées administratives, professions intermédiaires, notamment dans le secteur public où les agressions se font plus nombreuses. Les employées bénévoles en contrat précaire sont fortement touchées par ce type de violences également. Les atteintes sexuelles, perpétrées par des collègues le plus souvent s'adressent alors plutôt à des femmes cadres ou exerçant une profession intermédiaire en entreprise. Notons enfin que la relation de couple cohabitante et le mariage ont un effet protecteur vis-à-vis des violences au travail.

Au sein du couple, la conciliation entre la vie professionnelle et familiale des femmes (la présence de jeunes enfants, le travail à temps partiel, l'imposition des horaires de travail par l'employeur), la précarité (les faibles revenus, le non accès à l'argent du ménage, les périodes de chômage) sont autant de facteurs aggravant les situations de violences conjugales en Ile-de-France.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<u>Tableau 1 : L'échantillon comparé aux données régionales de l'Enquête Emploi 1999</u>	7
<u>Tableau 2 : Les particularités de la région Ile-de-France observées dans l'enquête ENVEFF parmi les femmes de 20 à 59 ans</u>	9
<u>Tableau 3 : Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences au cours des douze derniers mois selon la région de résidence à la date de l'enquête (%)</u>	11
<u>Tableau 4 : Les particularités du mode de déplacement des femmes en Ile-de-France (%)</u>	12
<u>Tableau 5 : L'influence de la crainte sur le mode de déplacement des femmes en Ile-de-France (%)</u>	13
<u>Tableau 6 : Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences dans l'espace public au cours des douze derniers mois selon l'âge (%)</u>	14
<u>Graphique 1 : Proportions de violences déclarées dans l'espace public selon la taille de l'agglomération (%)</u>	15
<u>Tableau 7 : Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences au travail au cours des douze derniers mois selon l'âge (%)</u>	17
<u>Graphique 2 : Proportions de violences déclarées au travail selon le mode de vie (%)</u>	17
<u>Tableau 8 : Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences conjugales au cours des douze derniers mois (%)</u>	19
<u>Tableau 9 : Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences conjugales au cours des douze derniers mois selon l'âge (%)</u>	20
<u>Graphique 3 : Proportions de situations de violences conjugales pendant les douze mois précédant l'enquête en Ile-de-France selon la situation d'activité des femmes</u>	21
<u>Tableau 10 : Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences au cours des douze derniers mois selon la région de résidence à la date de l'enquête (%)</u>	22